

BANTZENHEIM

FRANCE HAUT-RHIN

46ème MARCHE POPULAIRE



INTERNATIONALE
DES SAPEURS POMPIERS



LES 31 JANVIER et 01 FEVRIER 2026



MEMBRE DE LA F.F.S.P.
N° F0208



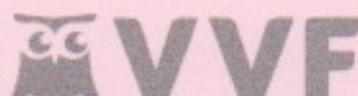
VISA FFSP N° 2026 68 310 J1



Internet : <http://www.ffsp.fr> contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france

PARCOURS DE DISTANCES 5 et 10 KM



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du
2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

DEPART ET ARRIVEE : Salle des fêtes, rue de l'Est À 68490 BANTZENHEIM.

Position GPS =, N 47°49'56.4" E 7°30.944"

HORAIREs : de 7h30 à 14 heures pour le départ, et 17 heures pour l'arrivée.

PARCOURS : Soyez les bienvenus pour cette très belle randonnée pédestre, de 5 ET 10 KM qui destinée aux familles, hommes, femmes groupes, jeunes et moins jeunes ne voudront pas manquer l'occasion de s'oxygénier au grand air, de prendre contact avec la nature.

PARTICIPANTS : Tous sans exception, sans limite d'âge. Les enfants de moins de dix ans doivent être obligatoirement accompagnés. Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de fumer ou allumer de feu sur le parcours.

LICENCE DE PARTICIPATION :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

RENSEIGNEMENT INSCRIPTION AUPRES DE :

Joël ADAM
25, rue de Battenheim
68490 BANTZENHEIM
Tel : 03.89.26.28.40

Fabrice FOHRER
11 rue des bergers
68490 Bantzenheim
Email : fabrice.fohrer@gmail.com

RECOMPENSES : Récompenses aux groupes et corps de Sapeurs-Pompiers de plus de 15 participants.

Prix aux participants et participantes les plus âgés extérieurs à la commune, ainsi que les plus âgés de BANTZENHEIM.

RAVITAILLEMENT : Une boisson et une petite collation gratuite à chaque contrôle. Un ravitaillement le long du parcours et repas toute la journée dans le resto-salle à l'arrivée.

ASSURANCE : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

AVIS IMPORTANTS : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

SECOURISME : Est assuré par les Sapeurs Pompiers. **Urgences** : 112

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif ? Signalez-le en écrivant à : Signal-sports@sports.gouv.fr

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

FUR DIE TEILNEHMER

INFORMATIONEN : Seien Sie herzlichst willkommen zu dieser sehr schönen Fusswanderung, die für Naturliebhaber jeden Alters bestimmt ist. Sie werden in frischer Luft wandern, mit der Natur in Berührung kommen.

TEILNEHMER : Alle, ohne Alterbegrenze. Kinder unter 10 Jahren müssen in Begleitung einer verantwortlichen Person sein. Hunde bitte an der Leine führen.. Rauchen im Wald ist verboten.

STRECKE : 5km oder 10km, ohne besondere Schwierigkeiten

ZEIT : Der Start und die Ankunft erfolgen im Festsaal rue de l'Est À 68490 BANTZENHEIM, neben dem Sportplatz, von 7:30 UHR bis 14 Uhr für den Start und 17 Uhr für die Ankunft. GPS =, N 47°49'56.4" E 7°30.944"

Startgebühr : Die FFSP-Teilnehmerlizenz wird am Start gegen einen Beitrag für die Teilnahme ohne Souvenir von : 3 € . Für Eltern und alle ihre Kinder unter 16 Jahren wird eine Familienstartkarte von 6 Euro angeboten. Trägt die Kontrollmarken und berechtigt zu IVV-Stempeln auf den internationalen Karten, die bei der Rückkehr zur Verfügung stehen.

ANMELDUNG:

Joël ADAM
25, rue de Battenheim
68490 BANTZENHEIM
Tel : 03.89.26.28.40

Fabrice FOHRER
11 rue des bergers
68490 Bantzenheim
Email : fabrice.fohrer@gmail.com

VERPFLEGUNG: Ein Getränk und ein kleiner Snack kostenlos an jeder Kontrollstelle., ansonsten Verpflegung gegen Bezahlung auf der Strecke und Essensmöglichkeiten im Festsaal.

VERSICHERUNG : Haftpflicht gedeckt durch den Verein. Zu Lasten der Teilnehmer für : Unfall, Krankheit und Diebstahl.

Empfehlungen: Rauchen und Feuer zünden auf der Strecke ist verboten.Hunde müssen an der Leine gehalten werden. Verlassen Sie nicht die markierten Wege. Außerhalb der Markierungen besteht kein Versicherungsschutz mehr.

ERSTE HILFE : Gesichert durch die Sanitätshelfer der lokalen Feuerwehr. **Rufnummer der Hilfen**: 112

Sind Sie Opfer oder Zeuge von Gewalt im Sporthebereich? Melden Sie dies schriftlich an: Signal-sports@sports.gouv.fr

Die Veranstaltung findet bei jeder Witterung statt außer einer gegenteiligen Entscheidung der Präfektur oder Gemeinde.